

Reconstitution

Autor(en): **Chardon, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **62 (1924)**

Heft 21

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-218767>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

RECONSTITUTION

— Ainsi, vous reconnaissez que vous avez tué le gendarme ?

— Oui, M'sieu le président.

— Vous vous étiez caché sous le lit; et quand le gendarme vous a sommé de sortir, de vous montrer, vous êtes sorti, n'est-ce pas ?

— Oui, M'sieu le président.

— Alors, vous avez pris un revolver dans votre poche ?

— Oui, M'sieu le président.

— Dans l'intention de tirer sur le gendarme ?

— Oui, M'sieu le président.

— Et de le tuer ?

— Oui, M'sieu le président.

— Cet honorable citoyen ne vous avait pourtant fait aucun mal ?

— Aucun, M'sieu le président.

— Et vous avez tiré quand même; et vous l'avez tué ?

— Oui, M'sieu le président.

— C'est abominable, ce que vous avez fait là!

Le président se penche vers les juges et les consulte à voix basse. Puis il poursuit :

— En présence des doutes qui subsistent sur la culpabilité du prévenu, la Cour ordonne la reconstitution du drame sur place; afin que Messieurs les jurés se forment une opinion en toute connaissance de cause. L'audience est levée.

— Y comprends-tu quelque chose, Favey ? demanda Grognoz, en sortant du tribunal.

— Ma foi ! je ne sais pas trop que dire.

— Va-t-on voir cette reconstitution ?

— Mais, c'est rudement loin ? Il y a au moins trois lieues, jusque là-haut.

— La belle affaire ! On prendra une auto; c'est moi qui l'offre. Les pommes de terre sont plantées, mon parchet de vigne est en ordre, le tien aussi; on a amplement le temps. J'ai demandé à l'huissier; c'est pour demain vers les deux heures.

* * *

Grand émoi dans le village au défilé des autos amenant juges, huissiers, jurés, avocats, gendarmes et prévenu. Juges, jurés, avocats, huissiers et prévenu entrent dans la maison, tandis que les gendarmes l'entourent comme pour la défendre contre les vandales. Tout le village est là, anxieux, retenant son souffle, dans l'attente des événements formidables qui vont suivre. Nombre d'étrangers curieux, attentifs, chuchotant, parmi lesquels Favey et Grognoz, s'approchent, tout oreilles. On ne voit que des visages figés d'attention, des gendarmes en grande tenue et la maison grise, morose, qui ne dit mot. Mais, par une fenêtre grande ouverte, la voix du président reconstitue, imposante, les péripéties du drame.

— Alors, c'est bien sous ce lit que vous vous étiez caché ?

— Oui, M'sieu le président.

— Vous en êtes sûr ?

— Oui, M'sieu le président.

— Remettez-vous-y voir, qu'on sache si c'est bien ça.

Un silence. Tout le monde se figure voir l'assassin se glisser sous le lit. Le président continue :

— C'est bien ça, parfaitement. A présent, sortez et tirez sur le gendarme.

Nouveau silence. On n'entend rien du tout. Mais il paraît bien que le coquin a tiré puisque le gendarme est mort.

— C'est bien ça, parfaitement, conclut le président. A présent, Messieurs les jurés peuvent se rendre compte de l'affaire en connaissance de cause. L'audience est levée.

Juges, jurés, avocats, huissiers, prévenu et gendarmes réintègrent les autos et se défilent. Villageois et curieux du dehors, déçus, pris d'un malaise indéfinissable, se regardent les uns les autres à peu près comme des chiens de faïence tournés au mur.

— Y comprends-tu quelque chose ? demande Favey à Grognoz.

— Ma foi, rien de plus qu'avant.

— D'accord ! En tout cas, les gaillards se sont payé une belle partie d'auto. Enfin !... A leur place, on en aurait peut-être fait autant. Pourquoi que les jurés sachent à quoi s'en tenir, c'est l'essentiel. A présent, les babillards ne pourront pas dire que c'est le gendarme qui a tiré.

— Pas sûr ! La prochaine fois, j'espère qu'on portera le lit en tribunal. H. Chardon.

LETRE DE LA MI-MAI

LA nature, parée des splendeurs de mai — les prés aux ondulations veloutées, aux verts innombrables, les arbres fleuris, les mille fleurs dressant leurs têtes avides de soleil, à travers les hautes herbes, les haies odorantes, les sentiers où chaque pas apporte un parfum nouveau et chaque détour un aspect varié, — est partout la même, d'une frontière à l'autre de notre Suisse.

Ici, l'herbe est drue et riche; là, elle se dégage vigoureusement de la terre encore noire de l'hiver. Ici, les arbres sont feuillés; là, ils montrent des bourgeons qui se déplient timidement encore, mais partout c'est le printemps, c'est le gai mois de mai.

Et d'une frontière à l'autre de notre petite patrie, il y a des écrivains que ces beautés émeuvent et émerveillent; ils les prennent comme cadres de leurs récits et en les décrivant associées aux paysages des lieux qu'ils habitent, que ce soit la Suisse allemande, française ou italienne, ils glorifient notre patrie en la faisant connaître.

De toute cette phalange d'écrivains suisses allemands, par exemple, pour ne parler que des vivants, Stickleberger, Schaffner, Wolfensberger, Steffen, Huggenberger, Ilg, qui les connaît chez nous, en terre romande ? Qui les lit ? Qui les apprécie et qui les aime ? Qui sent son cœur se gonfler d'orgueil à la description d'un site qu'on ne connaît pas, que l'écrivain connaît lui, il l'a sous les yeux, dans son canton; ce site ressemble à un de nos sites, connu de nous, dans notre canton; et nous sommes fiers de le retrouver si semblable au nôtre et immortalisé par la plume d'un confédéré qui comprend comme nous, le charme et la grâce de notre petit pays.

On a consacré beaucoup d'articles et de lignes de journaux à un écrivain zurichois, né en 1862 qui vient de mourir, Jacob Bosshart.

Fils de paysans, il a incarné les meilleures vertus de sa race. Pauvre, dit-il, sa famille menait une vie dure, mais portait haut la tête.

Enfant rêveur et imaginaire, de santé délicate, il n'était pas fait pour les travaux de la campagne. Il fit les études de maître d'école, puis devint professeur à l'école normale. Mais sa vocation littéraire était si impérieuse qu'en dépit de plus de 30 heures de leçons par semaine, des corrections de devoirs et de la préparation à son enseignement, il parvint à écrire de 1896 à 1923 une série de romans s'élevant souvent au grand art.

On l'a qualifié de pessimiste, il est au contraire, générateur d'énergie; il veut que l'homme engage résolument la lutte contre le mal; il exalte l'effort; l'homme, dit-il, trouvera la joie dans la lutte et la victoire qui la couronne.

Pourquoi notre population de la Suisse romande s'intéresse-t-elle si peu à cette littérature confédérée, saine, robuste comme le sol où elle naît; sévère et grave parfois, rude et âpre même, comme la terre qui nourrit les fils qui nous la donnent.

Il est naturel que notre population de langue française recherche la lecture des œuvres écrites en France; mais nous avons nos écrivains qu'elle néglige et quant aux œuvres de nos écrivains de Suisse allemande et de Suisse italienne, si elles ne sont pas traduites en français, c'est qu'on ne les demande pas, on ne s'y intéresse guère.

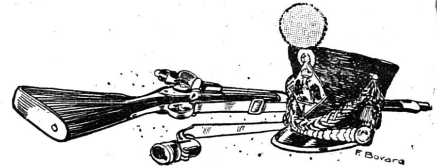
Ainsi, ils meurent sans avoir eu l'intime joie de se savoir compris et aimés par leurs contemporains. Et puis, leurs œuvres sont leur vie, la substance de leur cœur, autant que de leur esprit, un livre est à l'écrivain ce qu'est à la mère son enfant, un enfant qui lui donne un gros sou-

ci: sera-t-il bien venu? Sera-t-il bien accueilli?

Si le public savait la belle, la bonne action qui serait la sienne quand il s'intéresserait sérieusement aux œuvres de chez nous, quand il les manderait dans les bibliothèques et pour ses achats leur donnerait la préférence parce qu'elles sont de chez nous. Alors, les écrivains romands encouragés, enrichiront cette littérature qu'on appelle romande mais qui est française, car elle est en leur langue maternelle et si elle se caractérise par des traits originaux qui sont bien de chez nous, elle n'en est pas moins une manifestation de la culture française qui ne mérite pas, parce qu'elle est suisse de s'appeler «étrangère d'expression française».

Alors, les écrivains confédérés de langues allemande, italienne, romanche, assisteront à ce merveilleux phénomène, de leur vivant encore, espérons-le, de voir leurs œuvres réclamées chez nous, et traduites pour nous.

Mme David Perret.



SOUVENIRS MILITAIRES

BEST-IL déplacé de parler des Carabiniers Vaudois dans le Conteur Vaudois ? Je ne crois pas. C'est pourquoi je voudrais parler un brin de notre fête de Vevey.

Tout d'abord une partie administrative dont je ne vous dirai rien, ...ou plutôt si, un tout petit mot, celui que m'a soufflé à l'oreille un camarade, qui travaille au Pénitencier de Lausanne. A propos de je ne sais quoi, le président a cité le nom d'un de nos frères d'armes, Chevalley, «gardien du lac de Bret».

— Tonnerre, fait mon camarade du «Péni» ! Voilà qui m'irait de garder le lac de Bret ! Lui, au moins ne se sauve pas !

En sortant, on trouve la Fanfare que nos amis veveysans avaient convoquée pour nous faire honneur. Union instrumentale en tête on défile à travers la ville. Tout d'abord, le cortège laisse bien un peu à désirer. Que voulez-vous, dans les participants il y a bien des têtes blanches qui ont eu le temps d'oublier depuis le dernier cours de répétition ! Mais ce flottement ne dure pas.

Au rythme évocateur de la «Marche des Carabiniers», «notre» marche, tout le service militaire surgit. Comme par enchantement, les rangs s'alignent, les jarrets se tendent, la cadence s'impose. Et nul ne se plaint de l'allure rapide qui oblige les vieux à presser le pas, les ventripotents à trotter comme des chats maigres.

Quel plaisir de parader ainsi derrière la fanfare ! Cette marche, si souvent entendue, nous transporte aux paisibles cours de répétition d'avant-guerre. Le «camp» des Diablerets en «cinq», le «défilé de Granges-Pacot» en «sept» ! Pour les plus jeunes, c'est la «mob», la frontière, l'hiver dans les campagnes bernoises, le triomphal défilé à Lausanne, le 1er mars 1915, à la fin de la première relève.

— Ils jouent rudement bien !

— C'est sûr, mais tout de même ! Te rappelles-tu le sergent-trompette comme il faisait ses fioritures ?

— Il était fameux, le sergent, dans ses variations sur le piston-solo, quand il lançait ses trilles ailées sur le chant grave des basses.

Cette musique nous rajeunit tant et si bien qu'un de mes vieux camarades, front soucieux sous sa chevelure grise, oublie le lieu, le temps passé et comme jadis, à l'école de recrues, lorsque nous défilions dans les villages, me pousse du coude et murmure :

— Regarde, la petite blonde à la fenêtre ! Epatante, pas vrai ? Bert-Net.